



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/09/08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE**  
**BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>48</b>	<b>48</b>	<b>34</b>

**DATE DE LA CONVOCATION**

**19 septembre 2011**

L'an deux mille onze, le 29 septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 19 septembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHABROUX, ROYERE Joël, MEUNIER, ROGERS, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, JOUANNETAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, BATTUT, LECLERC

Suppléants :  
Suppléantes :

Excusés : Mme PATEYRON, COULAUD  
MM BOUEYRE, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, CALOMINE

Procuration de Madame Marthe PATEYRON à Madame Elisabeth CHENEVEZ

**OBJET : Contribution au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2011 - 2012**

Le Président indique que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « action culturelle », a été sollicitée pour une participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2011/2012. Il rappelle d'ailleurs que la communauté de communes avait financé pour l'année scolaire 2010 / 2011 les frais d'entrée de 6 séances au cinéma de Bourgneuf pour un total de 517 élèves (cycles 1, 2 et 3), soit un montant de 3 772,50 €.

Ce programme géré par EMALA Images (Equipe Mobile Académique d'Animation et de Liaison) a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département de la Creuse une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de Bourgneuf en faisant bénéficier les écoles des communes membres de la communauté de communes, intéressées par le programme, de projections à vocation pédagogique : activités autour du langage et de la lecture.

Les six films proposés sur l'année scolaire 2011/2012 sont :

- 1<sup>ère</sup> séance : « 4,5,6 Mélie pain d'épices »
- 2<sup>ème</sup> séance : « Edward aux mains d'argent »
- 3<sup>ème</sup> séance : « Le bonhomme de neige »
- 4<sup>ème</sup> séance : « Le chien jaune de Mongolie »
- 5<sup>ème</sup> séance : « Loulou et autres loups »
- 6<sup>ème</sup> séance : « Pierre et loup »

Sur le territoire communautaire, la liste des écoles (cycles 1, 2 et 3) ayant sollicité le bénéfice de ce programme, soit 490 élèves a été arrêtée:

- Bourgneuf (groupe scolaire Marie Curie) : 43 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Martin Nadaud) : 81 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Rifaterre) : 113 élèves.
- Le Monteil au Vicomte : 10 élèves.
- IME du Monteil au Vicomte : 43 élèves.
- Masbaraud-Mérignat : 49 élèves.
- Royère de Vassivière : 45 élèves.
- Saint-Dizier-Leyrenne : 59 élèves.
- Saint Junien La Bregère : 22 élèves.
- Saint-Pierre-Chérignat : 13 élèves.
- Saint-Moreil : 12 élèves.

La communauté de communes interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrées), soit 1358 entrées pour un montant total de 3 395 €, chaque école s'organisant avec la municipalité concernée pour financer les déplacements.

Le Président souligne que le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel communautaire, et propose donc que la communauté de communes prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la communauté de communes pour un montant total de 3 395 €.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 30 septembre 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD